

PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT

Tous les détenteurs de la carte fédérale sont assurés par la police d'assurance golf de l'Association Francophone Belge de Golf. Cette couverture est mondiale et couvre aussi bien la responsabilité civile que les accidents corporels.

Cette assurance est d'application pour les faits de golf sur terrain officiel en Belgique et à l'étranger.

C'est au secrétariat du club – uniquement – que vous remplirez la déclaration d'accident, via le formulaire de déclaration d'Ethias qui y est disponible.

Lorsqu'un joueur cause ou subit un accident en jouant au green fee dans un autre club que le sien, voire à l'étranger, il devra remplir une déclaration standard sur place. On appelle cette déclaration « Greenfee player » et elle est téléchargeable sur le site de l'AFG à l'adresse www.afgolf.be/assurance. Vous y trouverez aussi les détails concernant les garanties de la couverture d'assurance.

Cette déclaration standard (trilingue) confirmera les conditions des faits au home club lors de la rédaction du document officiel Ethias.

Bon jeu à tous !